

	Dispositif de l'Etat Pass'Sport	Dispositif du Département 35 Coupon Sport 35	Dispositif Ville de Fougères Coup de Pouce	Dispositif CNOSF Carte Passerelle
Qui est concerné	Enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021	Enfants de 11 ans à 15 ans	Enfants de 6 ans à 10 ans	Elèves CM1-CM2 licenciés USEP ou UGSEL Elèves de 6 ^{ème} licenciés UNSS ou UGSEL
Critères	Etre attributaire soit de : ▶ l'allocation de rentrée scolaire ; ▶ l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; ▶ l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans)	Etre attributaire de l'allocation de rentrée scolaire	. Etre attributaire de l'allocation de rentrée scolaire . Etre domicilié à Fougères	Sur toute l'année scolaire, possibilité de tester gratuitement différents sports, à raison de 3 séances maximum/club.
Montant de l'aide	50 € forfaitaire	. Aide de 20 € pour une cotisation inférieure à 90 € . Aide de 40 € pour une cotisation supérieure à 90 €	. Aide de 20 € pour une cotisation inférieure à 100 € . Aide de 40 € pour une cotisation supérieure à 100 €	
Comment	Aide versée au clubs, et retranchée du cout de l'adhésion Date limite : 31 octobre 2021	Aide versée au clubs, et retranchée du cout de l'adhésion	Retirer le coupon « coup de pouce » aux Ateliers et le remettre au club. Date limite : 31 octobre 2021	Prise de licence dans le sport scolaire et se rapprocher du club.